



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER METROPOLITAIN DE LA PROPRIETE DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE DE LA ZONE COMMERCIALE DE PLAN DE CAMPAGNE, SUR LA COMMUNE DE CABRIES

En exécution de l'arrêté de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°23/247/CM du 28 avril 2023 et au titre de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, il sera procédé sur le territoire de la commune de Cabriès, à une enquête publique préalable au transfert d'office dans le domaine public routier métropolitain de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique de la zone commerciale de Plan de Campagne, sur la commune de Cabriès.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Marie BLANCHET, Géomètre Expert Foncier D.P.L.G., retraité.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés **du lundi 5 juin 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner sur ledit registre ses observations portant sur les limites des biens à transférer dans le domaine public routier métropolitain, au lieu, jours et heures suivants :

**Centre Technique Municipal
de la Mairie de Cabriès
3256, route de Violési
BP n°1 - 13828 CABRIES**

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

L'ensemble du dossier pourra également être consulté sur le registre numérique de la Métropole Aix-Marseille-Provence et il sera possible d'émettre des observations par voie électronique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/transfert-voies-pdc-cabries>

ou en écrivant à l'adresse électronique suivante :

transfert-voies-pdc-cabries@mail.registre-numerique.fr

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en mairie de Cabriès à l'adresse précitée à l'attention de Monsieur Blanchet, commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra personnellement à cet effet au lieu, jours et heures suivants :

Centre Technique Municipal de la Mairie de Cabriès
3256, route de Violési - 13828 CABRIES

- Lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 14 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 23 juin 2023 de 13h30 à 16h30.